

# PATRIMOINE ENVIRONNEMENT

n°198.2019



LA RURALITÉ  
FACE À SES DÉFIS

Le Président,

Paris, le 1er octobre 2019

Madame, Monsieur,

La fédération que je préside, reconnue d'utilité publique et agréée pour la protection de l'environnement, vient de publier sa revue annuelle n°198 qui rend compte de ses activités, traite de questions juridiques et consacre un dossier à une thématique intéressant le patrimoine bâti et paysager.

A l'instar des journées du patrimoine de pays et des moulins que nous organisons, nous avons choisi cette année de traiter dans notre dossier, de la RURALITÉ. Au-delà du romantisme, et de l'émotion que procure un beau paysage agreste, il nous a paru nécessaire d'offrir à nos lecteurs de toucher la réalité quotidienne que vivent nos compatriotes ruraux.

Nous commencerons donc par un appareil statistique commenté : nos contemporains gagnent-ils les zones urbaines dans une migration inéluctable ?

Au seuil des élections municipales une focale sur les maires ruraux, quasi bénévoles, taillables et corvéables à merci, nous a paru indispensable.

De quoi vivent les ruraux : qu'en est-il du tourisme et de ses problématiques ?

Y a-t-il en France une politique forestière ?


Et puis, à une époque où l'on parle tant d'identité, comment remettre l'église au milieu du bourg ?

Nous vous proposerons enfin de ne pas éviter les sujets qui fâchent : la politique d'aménagement commercial qui, pour l'instant, continue à tuer les commerces de proximité et donc le peuplement des villages.

On nous parle beaucoup du financement de la ruralité. Un peu de lucidité ne saurait nuire...

J'ai le plaisir de vous adresser un exemplaire de cette revue en espérant que vous trouverez intérêt à sa lecture.

Croyez, Madame, Monsieur, aux assurances de mes meilleures salutations.



Bâtonnier Alain de La Bretesche  
Président de Patrimoine-Environnement

*Patrimoine-Environnement organise de nombreux événements de valorisation du patrimoine et soutient juridiquement ses membres dans la défense du patrimoine. N'hésitez pas à nous contacter ou à vous rendre sur notre site internet.*



© JLPC

Eglise Saint-Macoux et sa place, dans le village éponyme dans le département de la Vienne, datant du XII<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles.

# REMETTRE L'ÉGLISE AU CENTRE DU VILLAGE

Par **Benoît de Sagazan**, vice-président de la fédération Patrimoine-Environnement, rédacteur en chef du Monde de la Bible.

**Nos églises sont régulièrement décrites comme fragiles et coûteuses. Aurions-nous trop d'églises ou ne saurions-nous plus les faire vivre ? Est-il encore possible de remettre l'église au centre du village et qu'elle en redevienne un poumon vital ?**

**N**os églises sont fragiles quand, hors accident climatique, elles sont mal entretenues. Coûteuses, quand, faute d'entretien régulier, sont annoncés des chantiers de restauration pharaoniques pour des budgets communaux de plus en plus contraints par la baisse des dotations de l'État. Encombrantes, du fait de leur sous-emploi. Que faire d'un patrimoine aussi conséquent maillant tout le territoire d'églises et

de chapelles mais déserté ? Comme une évidence communément partagée, se diffuse une équation sournoise : moins de prêtres + chute de la pratique religieuse dominicale = trop d'églises.

### Avons-nous trop d'églises ?

Selon la Conférence des évêques de France, nous disposons sur l'ensemble du territoire métropolitain de 42 258 églises et chapelles

paroissiales, dont 40 307 sont de propriété communale et 1 951 de propriété diocésaine. Ni ce recensement, ni aucun autre inventaire, ne nous renseigne précisément sur l'état sanitaire des bâtiments. Beaucoup de chiffres circulent, parfois extravagants allant jusqu'à 5 000<sup>1</sup>, mais si l'on s'en tient aux seuls lieux de culte officiellement en activité et véritablement menacés, ils se compteraient plutôt en cen-

taines. Ce qui s'avère relativement peu au regard du total, même si l'on doit tenir compte qu'il existe en maints endroits des agonies silencieuses que nous ignorons. Quoi qu'il en soit, un paradoxe français apparaît bien entre une pratique dominicale qui décroît et un effort inégalé des communes à restaurer leurs églises. En effet, depuis les « Années patrimoine » (1980 et 1983), jamais autant d'églises ont été restaurées qu'au cours des décennies précédentes. Un effort qui a comme corollaire l'attachement croissant des Français à leur patrimoine de proximité, à un niveau jamais aussi élevé.

Cet attachement n'empêche pas pour autant des situations de crise d'apparaître quand, ici ou là, un projet de démolition est annoncé. Ces crises mettent souvent en évidence l'impossibilité d'un débat serein. Les *a priori* et polémiques montrent combien les parties prenantes ne parlent pas exactement la même langue. Mais ces crises révèlent aussi que l'église est autant importante pour celui qui la regarde depuis la place du village que pour

celui qui s'agenouille devant l'autel. Les cinq cas de référendums locaux<sup>2</sup> portant sur la destruction ou non de l'église communale ont tous majoritairement voté sa restauration, malgré les coûts annoncés. Il en ressort un sentiment de « possession commune » de l'édifice qui échappe ainsi tant au propriétaire légal qu'à l'affectataire. Ces crises révèlent aussi combien restaurer fédère une population quand démolir la divise profondément. Les Français restent attachés à leur église, pour des motifs parfois très divers qui mettent en relief sa dimension symbolique ou sacrée : repère identitaire pour les uns, maison du rassemblement communautaire pour d'autres, maison de Dieu et des hommes pour certains chrétiens, temple ou sanctuaire inviolable pour d'autres.

### Savons-nous faire vivre nos églises ?

Avant même de poser la question du trop grand nombre d'églises – ce patrimoine est dit « redondant » en Angleterre, et « excédentaire » au Québec – est-il possible de

questionner l'usage de nos églises ? Comme le démontre Dominique Iogna-Prat, dans sa magnifique étude<sup>3</sup>, les réformes carolingienne à partir de l'an 800, grégorienne puis tridentine, ont progressivement sacralisé nos églises, devenues peu à peu lieu exclusif de la vie sacramentelle et eucharistique du chrétien, nous faisant oublier les autres fonctions chrétiennes et sociales que remplissaient les églises auparavant. La question posée est bien celle-ci : faute de célébration eucharistique, nos églises seraient-elles devenues inutiles ? N'auraient-elles définitivement plus rien à dire en tant qu'églises ?

D'autres franchissent déjà le pas de la sécularisation de ces édifices : pour remettre l'église au centre du village, disent-ils, changeons-en l'usage ; l'usage religieux tombant en désuétude, trouvons-leur un usage profane. Lors d'un colloque tenu à Nancy, les 4 et 5 octobre 2018, sur le devenir des églises, le CAUE de Meurthe-et-Moselle a appliqué virtuellement cette idée à six églises de la communauté de commune Mad-et-Moselle, qui groupe une cinquantaine de communes rurales et compte autant d'églises. Cette exploration est visible dans un film consultable sur le site [ledevenirdeseglises.com](http://ledevenirdeseglises.com), sous l'onglet « Les Actes ». Le résultat est interpellant, voire déconcertant. Il n'est pas certain que les populations



© DANIEL JOLIVET

Eglise Saint-Etienne et la place Paulnay, dans l'Indre, dans un style roman poitevin datant au XII<sup>e</sup> siècle.

(1) « Plus de 5000 églises sont menacées de délabrement » titrait la une du Figaro le 25 avril 2019. Chiffre qui se baserait sur l'inventaire dressé par l'Observatoire du Patrimoine Religieux, mais qui amalgamerait sans distinction les églises et chapelles, affectées au culte ou non, anciens biens du clergé vendus sous la Révolution française, presbytères, couvents et anciens couvents, ruines, etc.

(2) Dont les églises Saint-Chrysole à Comines (Nord) en 1996, Notre-Dame à Saint-Chamond (Puy-de-Dôme) en 2009, de Plounérin (Côtes-d'Armor) en 2010, de Plouagat (Côtes d'Armor) en 2013.

(3) La Maison Dieu. Une histoire monumentale de l'Église au Moyen Âge (v. 800-v. 1200), par Dominique Iogna-Prat, Éditions du Seuil, 2006



Saint-Julien-Gorze.

concernées approuvent aussi facilement des changements d'usages aussi radicaux. Même si le statu quo actuel apparaît tout aussi intenable, les populations pourraient préférer une transition graduelle, qui ne priverait pas définitivement l'église de toute vie culturelle. Ne serait-ce que pour y bénéficier d'obsèques religieuses.

### Vers des usages partagés ?

Lors du même colloque, Mgr Jean-Louis Papin, évêque de Nancy, ne s'est pas montré insensible à la question : « *Vouloir maintenir sans discernement les très nombreuses églises communales sous le régime de la stricte affectation alors que nous ne pourrions pas en avoir un usage convenable, c'est condamner à la ruine une grande partie du patrimoine religieux car nombre de petites communes ne pourront pas ou ne voudront pas s'engager dans l'entretien d'un édifice aussi peu utilisé par les fidèles* ». Une autre voie « *entre le maintien de l'affectation dans son acception la plus étroite et la désaffectation pure et simple* » serait donc à explorer. Pour Mgr Papin, « ce serait un usage partagé de l'église qui, sans mettre en cause

son affectation première au culte, permettrait à l'édifice de rendre des services habituels à la population locale... ». Lors de leur assemblée plénière tenue à Lourdes en avril 2019, les évêques de France ont officiellement rouvert le dossier de l'avenir des églises de propriété communale.

Avancer dans la voie d'un usage partagé suppose de prendre en compte plusieurs éléments dont principalement la pluralité des acteurs concernés, la capacité d'instaurer entre eux un dialogue bienveillant et constructif, l'échelle favorable à la réflexion.

Comme on l'a déjà abordé, propriétaire et affectataire doivent également compter les associations de sauvegarde du patrimoine local et avec la population résidente. Les bonnes solutions seront celles partagées et admises par tous les acteurs. Y parvenir nécessite du temps et un dialogue de qualité, respectant chacun, et permettant l'éclosion de compromis acceptables par tous. L'intelligence viendra des acteurs locaux, pour peu qu'on les aide. Et on peut parier que là où la réflexion ne sera pas

tentée, là où une concertation de qualité ne sera pas menée, nous assisterons à des abandons ou à des occupations profanes « sauvages » d'édifices culturels, comme cela s'est déjà produit récemment dans plusieurs communes de France. La loi de 1905 se révélera alors bien impuissante à maintenir un *statu quo* qui ne permet pas aux bâtiments concernés de vivre.

### L'exemple de Mad-et-Moselle

L'expérience initiée par la communauté de communes de Mad-et-Moselle va être très intéressante à suivre. D'autant plus que cette collectivité regroupe des communes situées en Meurthe-et-Moselle et donc régies par la loi de 1905, et d'autres situées en Moselle et donc placées sous le régime du Concordat. Outre la pluralité des acteurs et de leur capacité à dialoguer, cette expérience lorraine pose la question de la bonne échelle de la réflexion. En effet, élaborée à l'échelle d'un bassin de vie, elle permettra *a priori* la diversité des réponses, chaque église trouvant une solution pour elle-même mais aussi pour la dynamique de tout un territoire. D'autre part, cette échelle devrait également apporter des solutions mutualisées d'entretien de ce patrimoine, riche de plus d'une cinquantaine d'églises.

Il n'existera pas de réponses toutes faites à l'avenir des églises et des chapelles. Les forces vives locales, chrétiennes ou non, auront sans doute le dernier mot. Il existe toutefois un pari qui mérite d'être tenté : nous n'aurions pas trop d'églises si nous savons leur donner une nouvelle vie, d'abord chrétienne, par défaut profane, au mieux chrétienne et profane à la fois. Ces églises, à nouveau au centre de leur village, n'apparaîtraient alors ni fragiles, ni coûteuses, ni encombrantes. ■